



DIRECTION DE L'ÉCOLE PRIMAIRE ST-JEAN-DE-BRÉBEUF

La Commission scolaire de Montréal est le plus important employeur dans le monde de l'éducation au Québec et l'un des plus importants de la région métropolitaine. Son mandat est d'organiser les services éducatifs dans les établissements d'enseignement préscolaire et primaire, secondaire, les écoles spécialisées pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA), les écoles de formation professionnelle et les centres d'éducation des adultes. Une équipe de 17 000 employés, dont 8 000 enseignants mettent leurs compétences à profit pour assurer les services éducatifs auprès de 1133 000 élèves, jeunes et adultes.

Pour en savoir davantage, consultez les sections [La CSDM en chiffres](#) et [Structure et comités](#) de notre site Web.

La CSDM recherche des candidats pour la fonction de direction d'établissement scolaire à l'école St-Jean-de-Brébeuf, située au 2870 rue Dandurand.

Informations sur l'établissement

L'école St-Jean-de-Brébeuf, située dans l'arrondissement Rosemont—La-Petite-Patrie, compte, en 2018-2019, 379 élèves et prévoit en accueillir 391 en 2019-2020. Elle offre aux enfants un programme préscolaire (4 ans et 5 ans) et primaire (de la 1^{re} année à la sixième année).

Elle participe à plusieurs programmes, notamment [Éclairs de sciences](#), qui propose des activités scientifiques pour les 3 cycles du primaire, dans les trois domaines faisant partie du Programme de formation de l'école québécoise : l'univers matériel, la terre et l'espace et l'univers vivant, et [Jeune Public](#) qui permet à ses élèves de participer à différentes activités culturelles tout au long de l'année scolaire.

L'environnement occupe également une place très importante dans cette école où le comité vert est à l'origine de nombreuses initiatives environnementales : compostage, recyclage, compostage, etc. Pour en apprendre davantage sur cet établissement, consulter son site Web : <http://st-jean-de-brebeuf.csdm.ca/>.

Description

La direction d'école est responsable de la gestion administrative et pédagogique de l'ensemble des programmes et des ressources de l'école en vue de favoriser la réussite des élèves, et ce, conformément à la *Loi sur l'instruction publique*. Elle prend en charge la gestion des personnes, de la pédagogie de même que des ressources financières, matérielles et informatiques.

Plus particulièrement, la direction veille à :

- Évaluer et définir les besoins, les objectifs, le projet éducatif, les programmes d'études locaux, les méthodes pédagogiques, les modalités d'évaluation des apprentissages de l'école.
- Travailler en collaboration avec le conseil d'établissement et l'assister dans l'exercice de ses fonctions et pouvoirs.
- Favoriser la concertation et la participation à la vie de l'école et la réussite scolaire des parents, des élèves, de l'équipe-école et des autres intervenants.
- Établir, mettre en œuvre et évaluer les plans d'intervention pour les élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage.
- Diriger, superviser, évaluer et assurer le développement des compétences du personnel de l'école.
- Prendre en charge la gestion des ressources matérielles de l'école (immeuble, locaux, biens et meubles).
- Préparer, administrer et suivre le budget de l'école.
- Établir, réaliser et évaluer le plan d'intégration et d'utilisation des technologies de l'information.

La CSDM recherche des candidats démontrant un grand sens éthique et capables de créer des liens, de mobiliser le personnel, de s'adapter et de gérer le changement.

Pourquoi choisir la CSDM?

Nos gestionnaires bénéficient des avantages suivants :

- Accès à plus d'une soixantaine de formations en gestion, en pédagogie et en informatique adaptées à la réalité de la CSDM
- Remboursement des frais pour bénéficiaire du coaching (jusqu'à 2000\$)
- Accès à un programme institutionnel de mentorat
- Soutien professionnel et groupes de codéveloppement en climat de travail
- Accès à plus d'une centaine d'ouvrages, articles et capsules vidéos spécialisés en gestion, en éducation et en pédagogie.

Conditions de travail et rémunération

Selon le *Règlement déterminant certaines conditions de travail des cadres des commissions scolaires et du comité de gestion de la taxe scolaire de l'île de Montréal*, le salaire pour ce poste varie entre 77 134 \$ à 102 844 \$ selon l'expérience et les qualifications. La Commission scolaire de Montréal offre un programme complet d'avantages sociaux prévu aux dispositions du Règlement.

Qualifications

1. Détenir un baccalauréat en sciences de l'éducation ou un grade universitaire de 1er cycle dans un champ d'études approprié, sanctionnant un programme d'études d'une durée minimale de trois ans.
OU
Occuper un emploi de hors cadre ou de cadre, dont les qualifications minimales exigent de détenir un grade universitaire de 1er cycle, dans une commission scolaire.
2. Détenir un brevet d'enseignement délivré par le Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur.
3. Avoir au moins deux années d'expérience dans un emploi régulier de direction adjointe d'établissement.
4. Avoir réussi au moins six crédits dans un programme d'études supérieures spécialisées (DESS) en gestion de l'éducation et s'engager à le compléter dans les cinq années suivant une nomination régulière comme direction d'établissement à la CSDM.

Principales étapes de sélection

- **Étape 1** : Analyse de la candidature et vérification de l'admissibilité à la fonction
- **Étape 2** : Évaluation du potentiel de gestion, entrevue de sélection, test écrit et vérification des références
- **Étape 3** : Prise de décision

Pour poser votre candidature et vous préparer au processus de sélection

Toute personne qui désire poser sa candidature doit consulter la rubrique *Gestionnaire* de la section **[Comment poser sa candidature](http://csdm.ca/travailler-csdm/poser-sa-candidature/gestionnaire/)** de notre site Web (<http://csdm.ca/travailler-csdm/poser-sa-candidature/gestionnaire/>) et suivre les étapes qui y sont présentées. **Des informations pour aider les candidats à se préparer en vue du processus de sélection y sont également déposées.**

Afin que votre dossier soit traité, il est essentiel de nous faire parvenir tous les documents demandés **avant le 1^{er} avril 2019 à 16h00** par courriel à l'adresse concoursda@csdm.qc.ca. Nous communiquons seulement avec les personnes retenues pour le processus de sélection.

La CSDM s'est dotée d'un Programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres des minorités visibles, les membres des minorités ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent recevoir de l'assistance pour le processus de présélection et de sélection.

La CSDM remercie les candidates et candidats de leur intérêt.



**Commission
scolaire
de Montréal**